

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 20245

Numéro SIREN : 530 337 765

Nom ou dénomination : COJIPREST

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 25094



Expertise Comptable

**Rapport du Commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société
COJIPREST, société à responsabilité limitée, en société par
actions simplifiée**

COJIPREST

SARL au capital de 2 000 Euros

145 rue du Haut Vinage

59290 WASQUEHAL

RCS LILLE METROPOLE : 530 337 765



Expertise Comptable

Rapport du Commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société COJIPREST, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés du 10 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2022 (sur 9 mois) de 160 708 € est en progression par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'établissait à 143 100 €.
- Le résultat au 30 septembre (sur 9 mois) présente un bénéfice de 26 048 euros contre un déficit de 36 445 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le bilan au 30 septembre 2022 fait ressortir un état de la trésorerie positif pour 3 282 euros.
- Les capitaux propres de la société au 30 septembre 2022 s'élèvent à 5 385 euros, y compris le bénéfice de la période et un capital social entièrement libéré de 2 000 euros.
- Les conditions nécessaires à la transformation de la SARL en SAS sont satisfaisantes.



Expertise Comptable

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Wambrechies, le 16 décembre 2022

Gautier VELGHE

*Commissaire aux comptes
et à la transformation*